



PARCOURS DE FORMATION CAFERUIS

La fonction d'encadrement



SOMMAIRE

LA FONCTION D'ENCADREMENT <i>Une mission clé dans les organisations</i>	page 05
LES ENJEUX DE LA FONCTION D'ENCADREMENT AUJOURD'HUI <i>L'Irfase vous accompagne</i>	page 06
UN DISPOSITIF DE FORMATION QUI S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION	page 07
UN DISPOSITIF CENTRÉ SUR LA PROFESSIONNALISATION <i>L'Irfase favorise l'individualisation de votre formation</i>	page 08
ACCÈS À LA FORMATION	page 10
LA SÉLECTION	page 11
ALLÈGEMENTS / ORGANISATION / PLANNING	page 12
LES UNITÉS DE FORMATION THÉORIQUE ET LEUR MODALITÉ DE CERTIFICATION	page 13
<i>I. Les unités de formation théorique</i>	page 13
- UF1 : CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJETS	page 13
- UF2 : EXPERTISE TECHNIQUE	page 14
- UF3 : MANAGEMENT D'ÉQUIPE ET ANALYSE DES PRATIQUES D'ENCADREMENT	page 15
- UF4 : GESTION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE	page 16
<i>II. L'équipe d'accompagnement à la formation</i>	page 17
<i>III. Les épreuves de certification</i>	page 18
MONTANT DES FRAIS DE FORMATION	page 19

LA FONCTION D'ENCADREMENT

Une mission clé dans les organisations

Les transformations à l'œuvre dans le secteur de la santé, du social et médico-social, la modernisation des administrations publiques, la réforme de l'État ont conduit les organismes gestionnaires des établissements à repenser leurs modalités de gouvernance. L'ensemble des évolutions a en effet institué de nouvelles normes, développé la contractualisation et introduit une véritable politique qualité notamment avec la mise en œuvre de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Venues transformer en profondeur les modes d'organisation et de pilotage des institutions, ces mutations successives ont également impacté en conséquence les pratiques d'encadrement. À l'épreuve des exigences de qualification et autres référentiels de compétences récents, les fonctions encadrantes tels que directeur adjoint, chef de service ou responsable d'unité d'intervention sociale restent ainsi, en permanence, à définir.

D'une part, selon les particularités de chacun, mais aussi selon les spécificités des configurations à intégrer - modalités de partenariats, problématiques des publics accueillis, profil des équipes, organisations associatives... - **la fonction d'encadrement devient pivot**, charnière, intermédiaireur... Comme évoqué parfois, soulignant ainsi son rôle caractéristique d'articulation entre orientations politiques et opérationnalité, gouvernance et management du projet. Le cadre est ainsi le garant tant sur le plan institutionnel qu'au niveau clinique, de l'engagement et de la conduite au quotidien des réflexions menées sur le sens de l'action et ses modalités **en cohérence et en distinction**.

Cohérence, car il est indispensable que chacun des membres de l'équipe perçoive l'intérêt de sa contribution dans un ensemble.

Distinction, car il s'agit aussi de soutenir dans les institutions, la dimension professionnelle aussi bien dans la réflexion que dans la mise en œuvre des pratiques.

Ainsi, l'Encadrant coproduit de la pensée, stimule la créativité et les débats, structure et conduit les équipes et l'organisation dans un cadre co-défini avec la gouvernance.

Par ces missions, il contribue au pilotage d'une dynamique institutionnelle bienveillante, capable de s'adapter aux évolutions des profils des publics.

Dans sa **fonction pivot**, il doit aussi accompagner les équipes à traduire l'implicite de ce qui est pratiqué en un explicite pour les partenaires institutionnels, soutenant ainsi l'inscription du projet sur un territoire. Il devient support de ce qui est communicable et garant de son cadre.

L'IRFASE, convaincue de la dimension singulière de la fonction, **conçoit chaque année un parcours de formation adapté aux nouveaux enjeux** qui, au-delà de l'accès au diplôme, accompagne à la construction d'une nouvelle identité et posture professionnelles d'Encadrant.

Depuis 2015, une place spécifique est faite aux **espaces d'articulation entre théorie et pratique**, apports conceptuels et expériences individuelles, rencontres avec les porteurs de projet du secteur, et étayage de la pensée et de la réflexion en lien avec les spécificités des publics et des dispositifs.

LES ENJEUX DE LA FONCTION D'ENCADREMENT AUJOURD'HUI

L'Irfase vous accompagne

Le contexte de changements sociétaux importants (reconsidération de la place et de la participation des publics accueillis, nouvelles configurations familiales, difficultés économiques, évolution de la fracture sociale, phénomènes de désaffiliation, vieillissement des populations...) et les orientations des politiques publiques (mutualisation des moyens, appels d'offres, démarche projets, évaluation...) conduisent le secteur social et médico-social à vivre depuis quelques années de profondes mutations venues impacter dans leurs fonctionnements institutions et services. Ces transformations de portée culturelle obligent à de profondes modifications sur les équilibres institutionnels, les responsabilités et les délégations tout comme les interactions dans les organisations concernées.

Les organisations doivent intégrer des logiques d'autres secteurs d'activité avec la vigilance toute particulière nécessaire aux enjeux éthiques inhérents aux missions de l'action sociale et médico-sociale.

De nouvelles dispositions juridiques et économiques liées à ces orientations et enjeux sont aussi venues contribuer à ces mutations amenant les dirigeants à exercer de nouvelles responsabilités, intervenir selon de nouvelles modalités et élargir leurs compétences techniques. Ils sont donc conduits à repenser les organisations et fonctions de chacun, s'entourant d'une équipe de direction en capacité de s'articuler avec ces nouveaux enjeux.

Ainsi, la fonction d'encadrement, telle que celle de chef de service, est aujourd'hui positionnée comme membre à part entière de l'équipe de direction, l'associant alors à la gouvernance et au pilotage de l'organisation.

Situé à l'articulation entre la gouvernance et les équipes, l'Encadrant est le garant du projet institutionnel dans sa déclinaison opérationnelle et dans son inscription sur le territoire avec les partenaires. Il a aussi pour mission de soutenir la réflexion collective questionnant les pratiques, postures et modalités d'organisation et de contribuer ainsi à l'amélioration de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies en créant les conditions d'exercice de leurs droits. L'anticipation, la communication, la mobilisation et l'organisation sont essentielles à cette fonction qui vise la cohérence des actions déclinant les orientations définies. Ses fonctions d'encadrement sont :

- D'ordre **stratégique** puisqu'il intervient autant dans le pilotage et la gouvernance par sa contribution auprès de la direction que dans l'organisation du travail (pilotage d'actions, répartition des tâches, mobilisation et responsabilisation des acteurs, délégations...) et l'évaluation (les effets de l'action sur les usagers, les pratiques collectives...).
- D'ordre **technique** à travers les outils maîtrisés, nécessaires à la conduite, au suivi et au contrôle de l'activité et des moyens engagés pour la réalisation des projets.
- Elles sont également d'ordre **éthique**, enjeu fondamental des missions confiées à l'institution dont il doit garantir le cadre et le sens.

Ces missions de la fonction encadrante font l'objet d'un référentiel de formation, décliné dans l'arrêté du 8 juin 2004 où sont définis aussi les grands axes du référentiel de compétences à acquérir.

Cependant, les évolutions du secteur viennent continuellement questionner la fonction d'encadrement et ses modalités, nécessitant des adaptations régulières du dispositif et des contenus de formation aux nouveaux enjeux.

UN DISPOSITIF DE FORMATION QUI S'ADAPTE AUX ÉVOLUTIONS DE LA FONCTION

Devant l'hétérogénéité des contraintes qui s'imposent aux différents secteurs - santé, petite enfance, protection de l'enfance, prévention de la délinquance, accompagnement des personnes âgées, en situation de handicap ou d'exclusion... - et les mutations de l'environnement, remaniements structurels et enjeux de place - l'IRFASE a décidé de renforcer le parcours de formation par des temps de réflexion collective et des accompagnements individuels fondés sur des approches théoriques (publications, recherches, articles, ouvrages...) soutenus par des échanges entre pairs, formateurs et professionnels.

À travers un dispositif de formation professionnelle ambitieux pour préparer à l'obtention du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), l'IRFASE propose :

- D'accompagner des Encadrants ou futurs Encadrants, chefs de service, directeurs adjoints, responsables d'unité **dans l'acquisition de compétences** en matière de conduite et d'évaluation de projet ; de pilotage et d'animation d'équipes ; de développement du travail en partenariat et en réseau sur un territoire ; de gestion budgétaire et administrative grâce à des **contenus et références théoriques** qui vont venir soutenir **une réflexion critique raisonnée et ouvrir à des méthodologies de travail** .
- De soutenir **la construction d'une posture professionnelle d'encadrement** adaptée aux contextes d'intervention grâce à un dispositif pédagogique qui favorisera les échanges et le partage de pratiques entre pairs et autres intervenants spécialisés, des professionnels expérimentés, des porteurs de projets, des élus locaux... Divers espaces sont dédiés à ces échanges tels que des ateliers en groupe restreint, la participation à des séminaires et des tables rondes de l'IRFASE et de son réseau de partenaires.

Ainsi, l'IRFASE fait le pari de soutenir la réflexion des Cadres ou futurs Cadres durant leur parcours de formation afin de renforcer leur capacité à mobiliser la réflexion collective, renforcer la dynamique institutionnelle de recherche permanente d'amélioration de la qualité. Cette approche réflexive a pour objectif d'accompagner le développement des compétences nécessaires à l'exercice quotidien du travail des équipes, de soutenir la pensée pour structurer en responsabilité et en cohérence, projet institutionnel, pratiques des équipes, problématiques des publics et participer activement aux débats et à l'actualité du secteur.

UN DISPOSITIF CENTRÉ SUR LA PROFESSIONNALISATION

L'Irfase favorise l'individualisation

La formation CAFERUIS s'adresse à des responsables ou futurs responsables d'unités d'intervention sociale, ou chefs de service exerçant dans le secteur du soin, du travail social ou de la santé : collectivités locales, crèches, hôpitaux, établissements ou services sociaux, médico-sociaux...

DEUX TYPES DE PROFILS DE PROFESSIONNELS S'ENGAGENT DANS LA FORMATION :

- Des professionnels déjà en fonction d'encadrement qui se qualifient pour obtenir la reconnaissance par un diplôme exigé par les employeurs.
- Des professionnels qui ne sont pas dans la fonction, qui n'en ont pas l'expérience, mais qui veulent obtenir le diplôme requis pour postuler aux fonctions d'encadrement.

La majorité des temps de formation s'effectue en petits groupes composés de ces deux types de profils qui s'enrichissent mutuellement, afin de favoriser les échanges d'expérience et d'analyse.

La formation proposée à l'IRFASE soutient la construction d'une nouvelle identité professionnelle par un changement de posture, et l'élaboration progressive d'un positionnement de responsable de service, à la fois copilote et responsable d'équipes opérationnelles.

LE DISPOSITIF DE FORMATION SE DÉCLINE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- Une formation proposée en alternance (formation à l'IRFASE et en milieu professionnel auprès de l'employeur et en stage). Ces objectifs seront définis dans le cadre d'une lettre de mission et donneront lieu à l'élaboration d'un projet de stage et d'un rapport validés auprès des intervenants en management.
- Des temps de travail en groupes restreints permettant des mises en situation, des analyses spécifiques par thème (recherche et expertise concernant le management, la gestion financière et la méthodologie de projet) et des ateliers de suivi de mémoire ;

Étant donné les enjeux et les attendus de la fonction de responsable de service, et la diversité des profils des personnes qui intègrent la formation, l'IRFASE a développé un accompagnement soutenu à la posture de cadre.

AINSI, L'IRFASE PROPOSE UNE INDIVIDUALISATION DU PARCOURS DE FORMATION PAR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS SPÉCIFIQUES TELS QUE :

- Des ateliers d'analyse des pratiques d'encadrement et des rencontres avec des professionnels de terrain, dirigeants ou chefs de service, porteurs de projets, (projet d'établissement, démarche d'évaluation interne, projet d'extension...).
- Des ateliers d'analyses collectives d'ouvrages, d'articles... Traitant de thématiques qui traversent le secteur social et médico-social, qui vont permettre au chef de service ou futur chef de service de s'imprégner, d'une part, de réflexions au bénéfice de ces travaux de formation, et d'autre part, d'alimenter, de soutenir et d'argumenter conceptuellement les échanges dans les équipes dans lesquelles ils évoluent.
- Des rencontres entre professionnels et chercheurs (LIRTES, LISE...) : journées d'études, séminaires, colloques, tables rondes autour de thématiques transversales comme par exemple « Séminaire sur l'éthique », « Les questions de statut, d'identité et de positionnement », « La place de la créativité dans le pilotage d'équipes », « Les différentes politiques de cohésion sociale »...

L'IRFASE propose aussi, afin de vous soutenir dans vos recherches et réflexions, l'accès à son centre de ressources documentaires de plus de 20 000 ouvrages et une salle informatique.

ACCÈS À LA FORMATION

Arrêté du 8 juin 2004 - Article 2

Et modifié par l'arrêté du 14 novembre 2016 - Article 1

La formation est ouverte aux candidats (cf. arrêté du 8 juin 2004) en situation d'emploi ou engagés dans une poursuite d'études ou demandeurs d'emploi et remplissant l'une des conditions suivantes :

- §1 Justifier d'un diplôme au moins de niveau III, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- §2 Justifier d'un diplôme homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau II.
- §3 Justifier d'un des diplômes d'auxiliaire médical de niveau III figurant au livre 3 de la quatrième partie du code de la santé publique **ET** de deux ans d'expérience professionnelle quel que soit le secteur d'activité.
- §4 Justifier d'un diplôme délivré par l'État ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures ou d'un diplôme certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et de trois ans d'expérience professionnelle dans des fonctions d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur social, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Si l'expérience professionnelle relève uniquement de fonctions d'encadrement fonctionnel, six mois consécutifs d'encadrement fonctionnel sont exigés dans les trois ans d'expérience professionnelle dans les secteurs ci-dessus énoncés. Les candidats fournissent des attestations de leur(s) employeur(s) justifiant de fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel).
- §5 Justifier d'un diplôme de niveau IV, délivré par l'État et visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles, **ET** de quatre ans d'expérience professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.
- §6 Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un centre habilité à cet effet.

Aucune durée d'expérience professionnelle n'est exigée lorsque les candidats visés aux alinéas 3 et 4 occupent une fonction d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social.

Dans tous les cas, la durée d'expérience professionnelle est comptabilisée en équivalent temps plein et est postérieure à l'acquisition du diplôme permettant l'accès à la formation.

LA SÉLECTION

Arrêté du 8 juin 2004 - Article 3

1) DÉPÔT D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous présenter à la sélection, vous pouvez déposer au plus tard 1 mois avant la date de sélection, un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae retraçant votre trajectoire professionnelle et votre parcours de formation initiale et continue
- Une présentation de votre projet professionnel au regard de votre parcours, de vos motivations et de votre représentation de la fonction d'encadrement (3 pages maximum)
- Les pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience professionnelle

Le règlement de sélection vous sera remis à l'inscription.

2) SÉLECTION

Le processus de sélection a avant tout, pour objectif, de vous rencontrer au cours d'un entretien et de vous permettre de présenter votre parcours professionnel, votre projet de formation et votre représentation de la fonction managériale à laquelle vous vous destinez. Il a aussi pour objectif de s'assurer de vos aptitudes à poursuivre le parcours de formation, de votre motivation à vous impliquer et d'étudier, selon votre profil, les allègements de formation possibles.

Vous rencontrerez dans ce cadre, un formateur impliqué dans la formation CAFERUIS et un professionnel assurant une fonction d'encadrement dans un établissement social ou médico-social.

3) COMMISSION DE SÉLECTION

Une commission de sélection, présidée par le directeur général de l'IRFASE ou de son représentant légal (coordinateur responsable de la formation) et d'un cadre d'un établissement ou service social ou médico-social, arrête la liste des candidats admis et propose, **le cas échéant, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier** (cf. Titre 2 Article 5 de l'arrêté du 28 février 2005 modifiant l'arrêté du 8 juin 2004 relatif au CAFERUIS). Cette liste sera transmise à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).

Les résultats de la sélection seront communiqués par courrier.

L'admission ainsi obtenue est valable pendant 5 ans pour une entrée en formation à l'IRFASE.

Dates des prochaines sessions de sélection :

- Novembre
- Décembre
- Avril
- Mai
- Juin

ALLÈGEMENTS

Des Allègements de formation sont possibles, conformément à l'arrêté du 08 juin 2004 relatif au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale. Ces Allègements se construisent au cours d'un entretien avant l'entrée en formation (le tableau des allègements est remis sur demande).

ORGANISATION

La formation préparant au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale est organisée sur une amplitude maximale de 18 mois. Elle comporte :

→ **426 heures de formation théorique** composée des 4 unités de formation suivantes :

- Conception et conduite de projets : 90 heures
- Expertise technique : 150 heures
- Management d'équipe : 114 heures (dont 14 heures d'examens blancs, corrections et conférence)
- Gestion administrative et budgétaire : 72 heures (dont 12 heures d'examens blancs et corrections)

→ **420 heures de formation pratique** sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. Le stage s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social et **obligatoirement dans un établissement ou service qui ne dépend pas de l'employeur du candidat.**

→ **12 heures** sont consacrées à **une journée pédagogique** à l'entrée en formation (6 heures) et à la participation à **un colloque** (6 heures)

PLANNING

La formation peut débuter en janvier (Tableau 1) ou en septembre (Tableau 2), pour se terminer en novembre de l'année suivante ou de l'année d'après.

CONTENU PÉDAGOGIQUE : 438 heures de face à face pédagogique au maximum

Rythme : 5 jours à 35 heures de face à face pédagogique par mois.

STAGE : 420 heures au maximum en 2 stages, soit 12 semaines de 35 heures

Rythme : une première séquence de 6,5 semaines de mai à mi-juin

une seconde séquence de 6 semaines de début novembre à mi-décembre

Pour une Rentrée en JANVIER

Année N1	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
COURS	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours		5 jours	5 jours	5 jours		5 jours
STAGE					4 semaines 3 semaines si allègements	2 semaines 0 si allègements			4 semaines 3 semaines si allègements	2 semaines 0 si allègements

Année N2	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Septembre	Octobre	Novembre
COURS	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	CERTIFICATION	1 jour	1 jour / Examen blanc	Soutenance Mémoire DRJSCS

Pour une Rentrée en SEPTEMBRE

Année N1	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Mars	Avril	Mai	Juin
COURS	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours		5 jours	5 jours	5 jours	
STAGE					4 semaines 3 semaines si allègements				4 semaines 3 semaines si allègements

Année N2	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Septembre	Octobre	Novembre
COURS	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours CERTIFICATION	5 jours	CERTIFICATION	1 jour	1 jour Examen blanc	Soutenance Mémoire DRJSCS

LES UNITÉS DE FORMATION THÉORIQUE ET LEURS MODALITÉS DE CERTIFICATION

I. LES UNITÉS DE FORMATION THÉORIQUE

UF1 : CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJETS

90 heures, dont la méthodologie du mémoire / DC1 DC6

Dans cette unité de formation, l'enseignement a pour objectif de faire acquérir aux étudiants une démarche de réflexion et de questionnement pour appréhender les situations professionnelles et se doter de méthodes d'analyse à partir de la méthodologie du projet et la méthodologie de la recherche.

PRÉSENTATION DES MODULES :

a) Méthodologie du projet

- Contours conceptuels du projet
- Les niveaux du projet, projets institutionnels
- Les phases du projet
- La démarche de diagnostic et la problématisation
- Piloter le projet : dimensions organisationnelles et stratégiques (partie 1 et 2)
- Communiquer sur le projet

b) Démarche d'évaluation

- Évaluer le projet : dimensions, critères, indicateurs et normes
- Évaluations (loi 2002-2), amélioration continue de la qualité

c) Accompagnement à la rédaction du mémoire

- Méthodologie du mémoire
- Ateliers préparatoires au mémoire APAM
- Guidance individuelle par les intervenants de la formation
- Atelier préparatoire à la soutenance du mémoire APSM

Le contrôle continu : rédaction d'un mémoire de 40 à 50 pages

Modalité de certification : soutenance en centre d'examens (DRJSCS) du mémoire

UF2 : EXPERTISE TECHNIQUE

150 heures, dont 105 heures droits et responsabilités.

(80 heures pour ceux qui bénéficient d'un allègement de formation théorique)

Dans cette unité de formation, les apports théoriques ont principalement pour objectif de donner sens aux pratiques professionnelles et de permettre leur évaluation.

Sont abordées les problématiques sociales et législatives actuelles et les théories du social (approches thématiques par modules)

PRÉSENTATION DES MODULES :

- Expertise technique atelier
- Politiques sociales catégorielles
- Politiques sociales transversales
- Territoire réseau partenariat
- Décentralisation et nouvelles gouvernances
- Droit de la famille
- Droit des patients et des usagers
- Droit du travail
- Ethique déontologie et Responsabilité Juridique
- Réforme de la psychiatrie
- Tutelle protection juridique des majeurs
- Europe
- Examen blanc

Contrôle continu : sous forme d'un exposé oral et pour chaque étudiant. À partir d'une situation (d'une personne, d'un groupe, d'un territoire), repérage des éléments explicatifs, compréhension des fonctionnements et des enjeux, analyse, évaluation, propositions.

Modalités de certification : soutenance orale en centre de formation d'un dossier « d'expertise technique » réalisé par le candidat.

**UF3 : MANAGEMENT D'ÉQUIPE ET ANALYSE
DES PRATIQUES D'ENCADREMENT**

114 heures, dont 78 heures d'analyse des organisations et outils du management d'équipe et 36 heures analyse de situation / DC3 DC5 – 2 MODULES

Placée au cœur de la formation, l'UF3 s'appuie sur un enseignement théorique et conceptuel. Il est proposé, à partir de jeux de rôle, de mises en scène filmées et d'expériences rapportées par les étudiants d'acquies les repères indispensables à l'exercice de la fonction d'encadrement. L'atelier professionnel invite à un travail réflexif sur les pratiques (milieu professionnel, stage) pour en mesurer les enjeux et les questionner.

PRÉSENTATION DES MODULES :

- Itinéraire socio-professionnel du cadre : de l'exploration d'un parcours à l'évaluation des acquis
- Approche psychosociologique des organisations
- Animation d'équipe
- Délégation - Responsabilité - Négociation
- les styles de management
- Le projet de stage
- Conduite de réunion
- La formation
- Entretien d'évaluation
- Préparation certification / mise en situation
- Gestion des conflits
- Réflexion pratiques encadrement
- La communication dans une institution
- Symptôme et institution
- Conférence
- Examen blanc DC3

Modalités de certification : épreuve orale en centre de formation à partir d'une « étude de situation »

Spécificité de la formation depuis 2015 : un atelier d'analyse et d'accompagnement des pratiques d'encadrement pour réfléchir aux articulations entre théorie et pratique en lien avec les spécificités des publics et les dispositifs. Apports conceptuels, rencontres avec des Porteurs de projet du secteur.

UF4 : GESTION BUDGETAIRE ET ADMINISTRATIVE

72 heures, dont 24 heures de gestion administrative et 24 heures de gestion budgétaire, 9h de Droit / DC4

Dans cette unité de formation, les étudiants auront à acquérir les connaissances indispensables à la faisabilité et à la conformité d'un fonctionnement de service : planification et organisation du travail, respect des lois et règlements, mécanismes budgétaires.

PRÉSENTATION DES MODULES :

- Droit du travail et veilles réglementaires
- Droit d'accès aux dossiers
- Veille réglementaire Hygiène et sécurité
- Veille réglementaire Informatique et liberté
- Gestion administrative : Appel à projets, contraintes financières, lutte contre la maltraitance, démarche qualité
- Gestion financière : contexte économique et social, évolutions, le plan comptable
- Examens blancs
- Atelier Exercices et Corrections

Contrôle continu : à partir d'exemples apportés par les étudiants et à partir de cas proposés par le formateur, ces derniers seront engagés dans une réflexion concrète, des recherches de solutions, des propositions, des montages de projets. La mise en forme en 5 pages de l'une de ces situations concrétise le contrôle continu.

Modalités de certification : épreuve écrite en centre de formation « étude de cas »

II. L'ÉQUIPE D'ACCOMPAGNEMENT À LA FORMATION

Élisabeth REGNARD : Coordinatrice

Isabelle DUCHEMIN : Assistante de formation

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE est composée de professionnels cadres du secteur (directeurs, chefs de service...) et d'universitaires dont :

Virginie BRISAC, Psychosociologue clinicienne, éducatrice de formation initiale ; formatrice en action sociale et intervenante dans les organisations sociales et médico-sociales. Diplômée (Niveau I) en Recherche-Action et en Intervention Clinique dans les organisations.

Marie CADRE, Consultante formatrice en ingénierie de projet et en management des organisations et prévention des risques psycho sociaux auprès des institutions du secteur social et médico-social.

Joseph DI CREDICO, Juriste, formateur en droit et politiques sociales, ancien chef de service et directeur adjoint d'un service d'AEMO.

Sylvain LAMOUR, Juriste, formateur en droit et politiques sociales, ancien chef de service d'un SAVS.

Claude MASSABUAU, Psychologue clinicienne, Psychanalyste. Elle a longuement travaillé en psychiatrie adulte et est intervenue auprès d'équipes dans différentes structures.

Ismael MESLOUB, Directeur, diplômé en droit et en sciences politiques. Ressortissant de l'école de Hautes études en Santé Publique, formé à l'ingénierie sociale et à l'école des Ressources Humaines de Paris.

Sékolène PAYAN, Docteur en psychologie. Directrice d'une société d'interventions psycho-sociales, chargée d'enseignements à l'université Paris 7 et à l'université de Caen. Formatrice-consultante auprès d'établissements sociaux et médico-sociaux.

Alain PEYRONNET, Éducateur spécialisé, ancien directeur d'IRP, ancien directeur général d'association, formateur, titulaire d'une maîtrise de droit et d'un CAFDES.

Arnaud THOMAS, Sociologue, formateur en politiques sociales transversales et développement social local.

Christophe VIOLEAU, Chef de service, formateur en ingénierie de projet, titulaire d'un DEIS et d'un Master sciences de l'éducation.



III. LES ÉPREUVES DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification comprend 4 épreuves :

3 épreuves organisées en cours de formation par l'établissement de formation

- 1 épreuve relative à l'expertise technique (UF2 et DC2)
- 1 épreuve relative au management d'équipe (UF3 et DC3)
- 1 épreuve relative à la gestion administrative et budgétaire (UF4 et DC4)

Chacune de ces épreuves est évaluée par deux examinateurs désignés par l'établissement de formation. Chaque épreuve, notée sur 20, doit être validée séparément sans compensation des notes. 1 épreuve est validée si le candidat obtient une note au moins égale à 10 sur 20. Les résultats obtenus aux épreuves sont portés au livret de formation du candidat.

1 épreuve organisée à l'issue de la formation par la DRJSCS, épreuve validant les compétences (DC1) « conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre du projet institutionnel » et les compétences (DC6) « évaluation, développement de la qualité »

A. LE DOSSIER TECHNIQUE

Ce dossier est noté sur 20. La prestation orale est également notée sur 20. La moyenne des 2 notes constitue la note de l'épreuve.

Le sujet du dossier technique est laissé au libre choix du candidat, mais il doit être directement inspiré de son activité professionnelle ou de son lieu de stage. Il fera référence à une problématique professionnelle ou une question sociale mettant en valeur le travail d'expertise, de diagnostic, de conseil d'un chef de service auprès d'une direction d'établissement ou auprès d'une équipe de professionnels.

B. L'ÉTUDE DE SITUATION

Cette épreuve, notée sur 20, vise à évaluer 2 domaines de compétences, celui relatif au management d'équipe et celui relatif à la communication - interface - gestion de partenariat. Elle se rapporte au management d'équipe. C'est une épreuve orale que le candidat prépare pendant 45 minutes à partir d'un sujet tiré au sort.

C. L'ÉTUDE DE CAS

L'épreuve notée sur 20 fait l'objet d'une double correction.

Elle se rapporte à la gestion administrative et budgétaire. C'est une épreuve écrite de 3 heures. Une épreuve faisant l'objet d'un examen oral organisé par le centre de formation.

D. LA SOUTENANCE DU MÉMOIRE

Le mémoire est une production écrite individuelle de 40 à 50 pages, hors annexes. Il rend compte d'une démarche de conception, de programmation et d'évaluation d'un projet d'action référé à un domaine de l'action sociale et traité dans une position d'encadrant ou de responsable d'unité d'intervention sociale. Les critères d'évaluation de cette épreuve reposent sur les indicateurs de compétences correspondant au domaine de compétences « conception et conduite de projets d'unité ou de service dans le cadre institutionnel » et au domaine de compétence « évaluation - développement de la qualité ». La clarté et la rigueur de l'écrit, la capacité d'argumentation et de conviction à l'oral constituent des critères d'appréciation complémentaires.

FRAIS DE FORMATION

Inscription aux épreuves d'admission : 130 €

FORMATION CONTINUE

Droit d'inscription : 980 €

Frais de formation : 7020 €

Coût de la formation = 8000 €

FINANCEMENT PERSONNEL

Droit d'inscription : 490 €

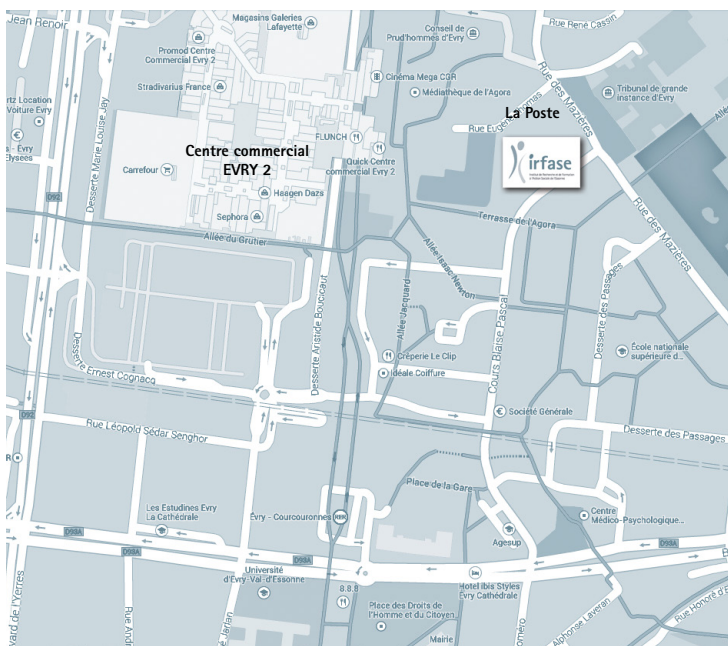
Frais de formation : 5967 €

Soit un abattement de 15%

Coût de la formation = 6457 €

Informations

PLAN D'ACCÈS



EN AUTOBUS : 401, 402, 403, 404, 405, 407, 408, 409, 453

Arrêt : GARE EVRY COURCOURONNES

EN TRAIN : RER D / GARE EVRY COURCOURONNES

Au cœur de la cité administrative, à 3 min. à pied des gares SNCF et routière.

CONTACTS FORMATION

→ **Élisabeth REGNARD**, *coordinatrice*

Tél. : 01 60 79 53 98

Mail : elisabeth.regnard@irfase.com

→ **Isabelle DUCHEMIN**, *assistante de formation*

Tél. : 01 60 79 50 48

Mail : isabelle.duchemin@irfase.com